

## **POLITIQUE SUR LES MALADIES TRANSMISSIBLES**

---

### **Objectif**

L'objectif de la Politique sur les maladies transmissibles est de tenir le personnel informé des processus en place dans l'éventualité d'une pandémie déclarée par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) ou par l'Agence de la santé publique du Canada. La prévention des maladies transmissibles se concentre sur les principes de base de réduction des risques afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19 et d'autres maladies transmissibles comme les norovirus et la grippe saisonnière sur le lieu de travail. Ces principes comprennent des mesures continues à mettre en œuvre et à maintenir, selon les conseils de la Santé publique, pour assurer la santé et la sécurité de tous sur le lieu de travail. Cette politique remplace la Politique sur la pandémie et s'applique conjointement à la Politique sur la COVID-19 et à la Politique sur l'équipement de protection individuelle (EPI) en entrepôt.

### **Attentes**

Pendant la période d'application de la Politique sur les maladies transmissibles, The Authentic T-Shirt Company®/SanMar Canada suivra les recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada. Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez faire preuve de prudence et rester à la maison pour vous rétablir et suivez les directives des autorités de santé publique.

### **Règles de présentation des rapports**

Tous les employés qui se sentent malades doivent **immédiatement** communiquer avec leur superviseur ou leur gestionnaire et fournir des détails précis sur leur état. La direction doit aviser le service des ressources humaines de toute application de cette politique.

### **Mesures de prévention prises par l'employeur**

En plus de cette politique, The Authentic T-Shirt Company®/SanMar Canada prend des mesures supplémentaires pour minimiser le risque d'exposition aux maladies. La Société surveillera en permanence toute information liée à la pandémie émise par l'Agence de la santé publique du Canada, ainsi que les ordonnances provinciales, et communiquera les mises à jour aux membres du personnel en conséquence.

Les consignes suivantes s'appliquent dans le cadre de la prévention des maladies transmissibles :

- **Symptômes d'une maladie**

- Si vous présentez des symptômes d'une maladie, même légers, ne vous rendez pas au travail. Tous les employés sont tenus de signaler immédiatement ces symptômes à leur gestionnaire. Un représentant des ressources humaines vous contactera pour s'assurer de respecter les étapes à suivre, comme l'exige l'Agence de la santé publique du Canada. Vous devez être asymptomatique avant de retourner au travail.

- **Prévention**

- Les employés doivent se laver les mains pendant 20 secondes immédiatement après leur entrée dans une installation de SanMar Canada
- Les employés doivent se laver les mains avant et après avoir profité des installations du coin repas et des salles de bain. S'il est impossible de se laver les mains, utilisez les postes de désinfection mis à disposition

- Toussez ou éternuez dans votre coude. Si vous utilisez un papier-mouchoir, lavez ou désinfectez vos mains immédiatement après l'avoir jeté
- Les employés doivent éviter de se toucher le visage, en particulier les yeux, le nez et la bouche
- Les employés doivent respecter les règles d'éloignement physique appropriées, en maintenant autant que possible une distance de sécurité (6 pieds) avec leurs collègues
- La Société poursuivra un programme de nettoyage et de désinfection afin de réduire le risque d'exposition et de transmission de maladies transmissibles
- La Société continuera de maintenir les EPI au besoin
- La Société informera et formera les employés au besoin pour assurer la santé et la sécurité de tous sur le lieu de travail
- La Société travaillera avec le CMSS (Comité mixte sur la santé et la sécurité) pour évaluer les risques et les solutions pour le lieu de travail
- La Société se conformera aux règlements provinciaux concernant les règles obligatoires permettant aux employés de prendre un congé payé pour se faire vacciner contre les maladies transmissibles. Veuillez vérifier auprès des ressources humaines ou de votre gestionnaire de service si vous avez droit à un congé payé pour vous faire vacciner. Tous les employés sont tenus de collaborer avec leurs gestionnaires lors de la planification des congés pour se faire vacciner

- **Déplacements au nom de SanMar Canada**

- En cas de pandémie déclarée, pour la sécurité et le bien-être de notre personnel, tous les déplacements interentreprises au nom de The Authentic T-Shirt Company®/SanMar Canada devront être vérifiés et approuvés par la haute direction
- En cas de pandémie déclarée par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) ou l'Agence de la santé publique du Canada, les compagnies d'assurance peuvent choisir de limiter la couverture en cas de contraction d'une maladie pandémique due à un voyage à l'extérieur du Canada. Avant de partir en voyage, veuillez contacter votre assureur personnel et RWAM Insurance afin de bien comprendre la couverture

Dans le cas où nous serions exposés à un risque, directement ou indirectement, la Société fera part de toutes les mesures à prendre afin de garantir que la santé et la sécurité de tous les employés restent la priorité absolue.

Nous attendons de tous les employés qu'ils traitent leurs collègues avec respect et dignité sur le lieu de travail. The Authentic T-Shirt Company®/SanMar Canada ne tolérera le moindre cas de maltraitance en aucune circonstance, par conséquent la Politique sur la violence, le harcèlement et l'intimidation en milieu de travail est applicable.

La Politique sur les maladies transmissibles peut être modifiée avec l'introduction de directives gouvernementales et provinciales supplémentaires conformément aux recommandations de Santé Canada. The Authentic T-Shirt Company®/SanMar Canada traitera les données personnelles et de santé de chaque employé avec la plus haute confidentialité et sensibilité. Le non-respect de ces exigences se traduira par un rappel du respect obligatoire de la présente politique ainsi que par des mesures disciplinaires immédiates pouvant aller jusqu'au licenciement motivé.

Les membres de l'équipe ont la responsabilité de signaler toute violation de cette politique à leur gestionnaire principal. Si la violation concerne la direction, contactez immédiatement votre représentant des ressources humaines.

### **Attestation et entente**

Je, \_\_\_\_\_, reconnais avoir lu et compris la Politique sur les maladies transmissibles de la société The Authentic T-Shirt Company®/SanMar Canada. Je m'engage à respecter cette politique.

\_\_\_\_\_  
Nom de l'employé (en lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'employé

\_\_\_\_\_  
Signature du gestionnaire